



Droit des personnes Bénéficiaires d'une Protection Internationale

2 demi-journées en visioconférence ou 1 journée en présentiel (soit 6 h)

A qui s'adresse cette formation ?

Professionnel·les des structures d'inclusion sociale accompagnant des bénéficiaires d'une protection internationale. (15 personnes maximum par session)

Prérequis

Il n'est pas nécessaire d'avoir une connaissance préalable du droit des étrangers.

Contexte

Les professionnel·le.s sont confronté·es dans l'accompagnement (pour les CASP) ou au suivi des dossiers administratifs de bénéficiaires d'une protection internationale. Afin de mener à bien leurs missions et d'accompagner ces publics, un besoin de montée en compétence sur les questions de droit des étrangers est observé.

Il sera nécessaire d'affiner les attentes en amont de la formation, à la fois par un point dédié avec les équipes et par un questionnaire d'attente qui sera adressé en amont de la formation.

Objectifs de la formation

Améliorer la connaissance, par les professionnel·le.s, de la protection internationale et des droits afférents.

- Comprendre les sources de la protection internationale et les droits afférents ;
- Connaître les modalités de justification de la régularité du séjour pour les Bénéficiaires d'une Protection Internationale ;
- Mieux comprendre les justificatifs relatifs aux autorisations de travail et de formation pour les personnes.

Le déroulé est indicatif. Selon les besoins des stagiaires, les durées des parties pourront être adaptées.

En amont de la formation un questionnaire d'attente et d'évaluation du niveau de connaissance des sujets abordés sera envoyé aux stagiaires afin d'adapter le contenu de la formation.

La formation laisse un temps important aux échanges de pratiques et questions de la part des participant·e.s sur les situations rencontrées.

Il est envisagé que lors de la première demi-journée de formation et lors du questionnaire d'attente, les stagiaires puissent faire remonter les situations qui leur ont posé question. Le programme de la deuxième demi-journée de formation sera adaptée en fonction de ces situations.

Programme

Séquence 1 : La Protection Internationale – Histoire et statuts (1^{er} demi-journée)

- Signification de la protection internationale ;
- Les différents statuts de bénéficiaires d'une Protection Internationale ;
- Bases juridiques de la protection internationale

Programme (suite)

Séquence 2 : L'étape de la demande d'asile (1^{er} demi-journée)

- Bref aperçu de la procédure ;
- La question de l'autorisation de travail pour des demandeur.se.s d'asile

Séquence 3 : Autorisation de travail et justificatifs de droit au séjour pour les personnes BPI et membres de leur famille (1^{er} demi-journée)

- Processus préalable à l'obtention du titre de séjour
- Documents délivrés et validité
- Situation des jeunes membres de famille de personnes BPI

Séquence 4 : Les droits sociaux des jeunes Bénéficiaires d'une Protection Internationale et membres de leur famille (2^e demi-journée)

- Droit à la santé
- Droit à la formation professionnelle
- Droit au logement et aides liées
- Droit aux prestations sociale

Séquence 4 : Etudes de cas à partir des cas remonté.e.s par les participant.e.s (2^e demi-journée)

La remontée en amont des situations rencontrées par les stagiaires permettra de préparer durant l'inter-session une présentation adaptée aux différentes situations remontées

Démarche pédagogique et évaluation

Apports théoriques et juridiques. Enseignement participatif et interactif.

Questionnaire d'attentes en amont du module pour adapter le contenu de la formation aux stagiaires. Partages d'expériences.

Des perspectives opérationnelles sur le terrain. Une grille d'évaluation et de bilan de la formation

Le support de présentation de la formation sera adressé aux stagiaires. Selon les demandes, les fiches techniques relatives à l'accès aux droits des personnes Bénéficiaires d'une Protection Internationale pourront être adressées

Exercices pratiques et contextualisés, quizz. Une attestation de suivi sera remise à l'issue de la formation.

Calendrier : 2 demi-journées en visioconférence ou 1 journée en présentiel, soit 6 heures de formation

Lieu de formation : Visioconférence

Intervenant(e)(s) : Clotilde Hoppe, Chargée de mission FAS IdF

Coût d'inscription : Cette formation peut être organisée en interne à votre structure , nous vous invitons à nous contacter pour toute demande d'informations et de devis.

Pré-inscription auprès de votre service de formation.

N'hésitez pas à nous faire part d'une situation de besoins spécifiques qui pourrait nécessiter l'adaptation de la formation.

Contacts Fédération des Acteurs de la Solidarité IdF

30 boulevard de Chanzy - 93100 Montreuil—Organisme de formation : 11752245275

Clotilde HOPPE

Chargée de mission Santé, Asile-Réfugié.e.s-Droit des étranger.e.s
01 43 15 13 93
clotilde.hoppe@federationsolidarite-idf.org

Elise NOEL-CHEVALIER

Gestion administrative et référente handicap en cas de besoin d'adaptation de la formation
01 43 15 80 10
formation@federationsolidarite-idf.org